



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Compte rendu de discussion¹ de la session du Comité consultatif public mixte n° 05-03 tenue le 11 octobre 2005 à Mexico

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 11 octobre 2005, dans le cadre de la foire commerciale internationale Enviro-Pro.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, rend compte de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, et indique les mesures de suivi à prendre et les responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM, M^{me} Jane Gardner, souhaite la bienvenue à Mexico à tous les participants dans le cadre de la troisième session ordinaire du CCPM en 2005. Elle donne des renseignements généraux au sujet du CCPM en mentionnant qu'il comprend quinze membres bénévoles, soit cinq représentants de chaque pays nommés par leur gouvernement. Elle précise que le mandat du CCPM consiste à formuler des avis au Conseil de la CCE sur toute question relevant de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), à exécuter toute autre fonction que peut lui confier le Conseil, et à fournir au Secrétariat toute information à caractère politique, technique, scientifique ou autre, notamment pour qu'il constitue un dossier factuel en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

¹ AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le CCPM s'est donné pour but de favoriser la coopération continentale afin de protéger les écosystèmes et de faire en sorte que le développement économique soit durable, tout en assurant la participation active du public aux travaux de la CCE et en veillant à la transparence de ces travaux. Ses membres ont par ailleurs pris l'engagement de protéger et d'améliorer l'environnement que les trois pays partagent, et de contribuer à l'édification d'une société durable.

Le CCPM a constitué un certain nombre de groupes de travail, dont chacun comprend au moins un représentant de chaque pays. Ces groupes sont chargés de rédiger des avis au Conseil sur des questions précises, en vue de les faire approuver par l'ensemble des membres, et de représenter le CCPM à certaines réunions de la CCE.

Le Comité se réunit quatre fois par année, en alternance dans chacun des trois pays, et tient toujours l'une de ses réunions au mois de juin dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil. La présidente participe également aux réunions des représentants suppléants du Conseil, et rencontre ce dernier une fois par année au cours de sa session ordinaire. Quant à l'ensemble des membres du CCPM, ils se réunissent deux fois par année avec les représentants suppléants et assistent à diverses réunions qui ont trait aux activités de la CCE.

M^{me} Gardner mentionne ensuite que la composition du CCPM a récemment connu des changements, notamment en raison du départ de MM. Arturo Duran et Carlos Rincon, mais précise que le gouvernement mexicain est à la recherche d'autres personnes pour les remplacer. Elle indique aussi que les membres suivants ne peuvent assister à la présente réunion : M^{me} Merrell Ann Phare et MM. Dan Christmas et Gord Lambert, du Canada; M. Dinkerrai Desai et M^{me} Patricia Clarey, des États-Unis; M. Hector Sepulveda, du Mexique.

La présidente déclare que le quorum n'étant pas atteint, toute question qui réclamera une décision officielle sera prise dans le cadre d'une téléconférence immédiatement après la présente réunion.

Les membres du CCPM se présentent en donnant quelques renseignements les concernant.

M^{me} Gardner mentionne ensuite de quelle manière se déroulera la réunion, en précisant qu'elle portera sur l'ébauche du Plan stratégique du CCPM et débutera par un exposé de l'auteur du rapport *Le CCPM a dix ans*, M. Eric Dannenmaier, sur les recommandations qui y sont énoncées.

Par la suite, la présidente donnera un aperçu de l'ébauche du Plan stratégique établi par le CCPM, et cet aperçu sera suivi d'une période de questions et réponses. Le CCPM veut ainsi s'assurer que l'assistance saisisse clairement l'objet de sa démarche et participe pleinement aux séances en petits groupes.

Trois membres du CCPM analyseront aussi l'ébauche du Plan stratégique en fonction de différents points de vue, notamment ceux du milieu universitaire, du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG), et cela donnera ensuite lieu à une période de questions et réponses. Les séances en petits groupes porteront sur les trois nouvelles priorités de la CCE, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et les liens entre l'environnement et commerce. Après la réunion, le CCPM se servira des observations formulées par le public pour réviser l'ébauche du Plan stratégique, et cette nouvelle version sera affichée sur le site Web de la CCE durant 30 jours afin que le public puisse à nouveau la commenter. Le CCPM espère ainsi que le Plan stratégique sera parachevé vers la fin de l'année.

En dernier lieu, la présidente indique que le gouvernement mexicain entend diminuer sa contribution au budget de la CCE, mais que des réunions sont en cours et qu'il se pourrait que l'on obtienne des renseignements plus précis à ce sujet d'ici la fin de la journée.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres du CCPM adoptent l'ordre du jour provisoire.

Comptes rendus des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

Chaque Partie à l'ANACDE a constitué un comité consultatif national formé de représentants du public, y compris d'ONG, qui a pour mandat de formuler des avis sur la mise en œuvre de l'ANACDE au représentant de son pays au sein du Conseil de la CCE.

Chaque Partie était également censée constituer un comité consultatif gouvernemental formé de représentants de divers échelons gouvernementaux, qui a pour mandat de formuler des avis à son gouvernement sur la mise en œuvre de l'ANACDE. Le Canada et les États-Unis ont constitué un tel comité, mais ce n'est pas encore le cas pour le Mexique.

Contrairement à l'habitude, aucun membre de ces comités n'assiste à la présente réunion.

Examen, par M. Eric Dannenmaier, des recommandations énoncées dans le rapport *Le CCPM a dix ans*

La présidente invite M. Dannenmaier à faire un exposé, mais mentionne au préalable qu'il a établi son rapport sur les dix premières années d'activité du CCPM dans le cadre du processus d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Elle précise qu'il a étoffé ce rapport à la demande du CCPM avant qu'il soit publié, et qu'il s'agit d'un excellent document analytique sur lequel le CCPM s'est fondé pour donner une nouvelle orientation stratégique à ses travaux. Ce rapport est consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

M. Dannenmaier fait porter son exposé sur le cadre de référence, les constatations et les recommandations du rapport, et formule les observations qui suivent :

Le cadre de référence soulignait que l'évaluation du degré d'efficacité dont le CCPM faisait preuve dans son rôle auprès du public et du Conseil constituait une priorité. Cette évaluation s'est aussi fondée sur les critères suivants : la structure et les fonctions fondamentales du CCPM; le degré de sensibilisation et de participation du public; la réalisation de six études de cas afin de déterminer le degré d'incidence et d'efficacité du Comité; la manière dont il était perçu et les critiques à son égard. L'évaluation a aussi permis d'examiner de l'extérieur le déroulement du processus relatif aux communications de citoyens visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

L'évaluation a donné lieu aux principales constatations suivantes :

- Le CCPM a joué un rôle avant-gardiste en animant des discussions ouvertes au public et en lui donnant accès à de l'information sur l'environnement; aucune entité de ce genre n'existe au sein des autres organismes internationaux.
- Le CCPM joue deux rôles, celui de défenseur des intérêts du public auprès des Parties, et celui de partenaire stratégique du Conseil; il s'agit de l'aspect le plus délicat de ses tâches.
- Le CCPM a réussi à régler les problèmes que soulevaient au départ la coordination de ses activités et son orientation stratégique.
- Le CCPM a connu une participation restreinte des autochtones à ses activités, mais il accomplit des progrès dans ce sens.
- Les gens d'affaires n'ont pas participé avec régularité aux activités du CCPM.
- Le CCPM et le Conseil sont dans une impasse relativement à certaines questions prioritaires, ce qui provoque de la contrariété de part et d'autre.
- Le fait de tolérer les divergences de vues constitue un gage de réussite.
- Les échanges entre le CCPM et le Conseil et ses représentants suppléants ont eu un caractère très officiel et ont laissé peu de place à des relations plus humaines.
- Les rapports entre le CCPM et les représentants suppléants sont devenus de plus en plus importants mais pénibles.
- Le public perçoit le CCPM comme un organe quasi-gouvernemental.
- Le dévouement des membres du CCPM a constitué un facteur essentiel à la réussite de leurs activités.
- Le Secrétariat a toujours fourni au CCPM de très bons services de soutien et de coordination.
- Les nouvelles restrictions budgétaires nuiront aux principaux travaux du CCPM et limiteront son rôle de porte-parole du public.

Le rapport énonce les six recommandations suivantes :

- Le CCPM doit continuer d'examiner les questions épineuses ou celles qui prêtent à controverse.
- Le CCPM doit axer son plan de travail sur les domaines que le Conseil juge prioritaires, mais sans perdre de vue les priorités qu'il se fixe.

- Le CCPM doit redoubler d'efforts pour susciter la participation des collectivités autochtones et des gens d'affaires.
- Le CCPM doit envisager de jouer un rôle plus étendu, d'une part, en matière de sensibilisation du public, et, d'autre part, à titre de porte-parole de ce dernier.
- Il faudrait que les relations du CCPM avec le Conseil et les représentants suppléants soient moins officielles.
- Il faudrait envisager de rétablir et même d'augmenter le budget alloué au CCPM.

M. Dannenmaier formule ensuite trois observations. Premièrement, étant donné que le CCPM constitue un modèle de participation du public aux activités d'un organisme international, il mérite d'obtenir du soutien. Deuxièmement, après avoir examiné l'ébauche du Plan stratégique, il a constaté que le CCPM avait tenu rigoureusement compte des recommandations du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE, ce qui prouve qu'il a su écouter et appliquer ces recommandations. Troisièmement, l'un des aspects les plus importants de travaux internationaux qui réussissent à susciter la participation du public réside dans le type d'institution qui les réalise, et cette institution existe. Elle est constituée du Secrétariat, du CCPM (avec ses membres bénévoles) et du Conseil, et cela vaut la peine de la préserver et de l'améliorer, d'autant plus que l'Union européenne et les pays signataires de l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale la considèrent comme un modèle.

La présidente du CCPM invite ensuite l'assistance à poser des questions.

- Un membre de l'assistance demande si le projet d'accord en vue de la création d'une zone de libre-échange des Amériques prévoit l'application d'un tel modèle. M. Dannenmaier répond que ce modèle devrait servir pour les questions ayant trait à l'environnement, aux affaires sociales, au travail et à l'égalité des sexes. Il précise que le site Web consacré à ce projet, à l'adresse www.ftaa-alca.org, permet aux membres de la société civile d'exprimer leur point de vue.
- Un autre membre de l'assistance demande si l'on a vraiment progressé au sujet des questions transfrontalières dans le cadre du processus visé aux articles 14 et 15. M. Dannenmaier répond que ces questions n'étaient pas visées par l'analyse, mais le sont plutôt par des travaux sur des domaines qui ont généralement un caractère transfrontalier, par exemple, la situation au lac Chapala et les efforts que le public a déployés pour que le CCPM et la CCE s'en occupent.
- Un autre membre de l'assistance déclare que même si l'on obtient un certain degré de réussite, celle-ci ne se mesure qu'en fonction des réalisations. Mentionnant qu'il existe de nombreux autres exemples, notamment le processus de certification forestière, il suggère de faire progresser les travaux et de se demander si les démarches entreprises ont contribué à l'obtention de résultats. Il ajoute qu'en ce qui concerne la question du maïs, par exemple, il faut se demander où elle en est rendue, et si le débat se poursuit encore au Mexique relativement au maïs transgénique, car, sur le terrain, les démarches sont aussi valables que les résultats. M. Dannenmaier répond qu'il est important de faire une distinction entre les démarches que l'on entreprend, et que les discours et les discussions permettent de faire progresser les questions à l'étude. Il conclut en

- affirmant qu'en matière de méthode, la recherche de résultats oblige à faire des distinctions entre les questions à l'étude, et que toute démarche constitue un indicateur.
- Un autre membre de l'assistance et ancien membre du CCPM estime que le Comité constitue une interface avec le public et qu'il s'agit de son plus important rôle, mais que même si son deuxième rôle, à savoir celui de « chien de garde » et de défenseur, est tout aussi important, il doit trouver le moyen d'engager des discussions constructives et fructueuses avec trois gouvernements qui sont aux prises avec leurs propres réalités politiques. Le CCPM doit aussi trouver le moyen de s'impliquer dans l'établissement des divers programmes politiques pour espérer obtenir des résultats. En ce qui a trait à l'absence de participation des gens d'affaires aux travaux de la CCE, il soutient que, au tout début, on pensait que celle-ci existait pour servir les intérêts des ONG et que son personnel avait, en grande partie, des antécédents professionnels dans le domaine de l'environnement. À son avis, cela n'a pas tout de suite incité les gens d'affaires à jouer un rôle actif dans le cadre des activités de la CCE, mais les choses s'améliorent.
 - Un autre membre de l'assistance se dit vraiment préoccupé par les questions que soulèvent la désertification et l'eau, et affirme qu'elles devraient occuper une place prioritaire dans les travaux de la CCE et du CCPM. Il évoque aussi la question du lien éventuel entre les changements climatiques et les récentes catastrophes naturelles. M. Dannenmaier déclare qu'il s'agit d'un bon exemple de la tribune que le CCPM offre à une personne informée et enthousiaste, puisqu'elle lui permet d'exprimer des préoccupations.
 - Un autre membre de l'assistance voudrait savoir si le CCPM estime devoir exercer un suivi des projets et des rapports de la CCE. Prenant pour exemple les travaux considérables sur le maïs, il soutient que le Mexique n'a donné suite à aucune des recommandations qui en ont découlé. À son avis, il faut faire davantage qu'élaborer des documents qui coûtent chers; il faut obtenir des résultats tangibles. Il se demande aussi si le CCPM ne pourrait pas trouver le moyen de donner une plus grande utilité aux documents de la CCE. Un membre du CCPM lui indique, par exemple, qu'une réunion se tiendra au mois de novembre et qu'elle sera particulièrement consacrée au suivi des dossiers factuels. De son côté, la présidente souligne que le CCPM est pertinemment conscient du fait que de coûteux rapports dorment sur les tablettes, et qu'il a d'ailleurs l'intention de se pencher sur cette question.

Aperçu du Plan stratégique du CCPM par la présidente

À titre informatif, la présidente mentionne qu'au cours de la session du CCPM du mois de juin, qui s'est tenue dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil, il a été mentionné que le CCPM aurait intérêt à disposer de son propre plan stratégique, et que celui-ci devrait viser à accroître la participation du public et à favoriser des changements dans les politiques.

Elle déclare que le CCPM a tiré beaucoup d'enseignements au cours des dernières années, et nombre d'entre eux sont consignés dans le rapport de M. Dannenmaier. Elle ajoute qu'étant donné que plusieurs nouveaux membres apportent également de nouvelles idées et insufflent une nouvelle énergie dans le cadre des travaux du CCPM, il était opportun que celui-ci procède à un examen détaillé de ses activités.

M^{me} Gardner remercie M^{me} Irene Henriques et le Groupe de travail du CCPM d'avoir établi un cadre permettant d'analyser l'expérience acquise et de réfléchir à une nouvelle orientation des travaux. Ce cadre avait trait à quatre éléments, à savoir les forces, les faiblesses, les possibilités et les obstacles, et leur analyse devait se faire dans une optique interne et externe. Chaque membre du CCPM a répondu à une série de questions, et le Groupe de travail s'est fondé sur les réponses recueillies pour élaborer une orientation stratégique qu'expose l'ébauche qui doit faire l'objet de discussions.

La présidente donne ensuite un aperçu du contenu de cette ébauche que tous les participants ont reçue avant la réunion.

Elle invite les participants à faire preuve d'originalité, à être aussi critiques que francs au cours des discussions, et à se demander si le CCPM est sur la bonne voie, s'il oublie quelque chose, et s'il est trop ou pas assez ambitieux. Elle précise qu'il serait tout aussi intéressant de connaître l'opinion des participants sur des questions prioritaires, notamment de quelle manière le CCPM pourrait se servir le plus avantageusement possible de ses ressources limitées.

La présidente invite ensuite l'assistance à formuler des observations et des questions afin d'éclairer les travaux collectifs qui auront lieu au cours de la journée.

- Un membre de l'assistance se demande, tout en prenant note de l'énoncé habituel des activités de la CCE et de ses buts relatifs à l'environnement et au commerce, de quelle manière la CCE pourrait s'employer à accroître la production locale et à multiplier les marchés locaux au Mexique, au lieu de rendre service aux États-Unis en y exportant les produits. Il ajoute que cela peut sembler hérétique dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), mais que le fait de renforcer les capacités de production et de créer des marchés à l'échelle locale favorisera le développement durable. Il affirme en outre que l'on doit faire connaître l'importance que revêt le patrimoine national. Selon lui, le commerce doit avoir un caractère local en tout premier lieu, et être au profit de la population et des écosystèmes sur les lieux où les produits sont fabriqués, et ce, avant de satisfaire des besoins à tout autre endroit.
- Un autre membre de l'assistance mentionne que le Plan stratégique devrait tenir compte du point de vue des propriétaires locaux de forêts et de terres humides, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou de peuples autochtones, car ils connaissent bien leurs terres et les ressources qu'elles contiennent. Il estime qu'il faudrait faire valoir le point de vue de ces gens et leur permettre de tirer leur subsistance de ces terres afin qu'ils ne soient pas obligés de les abandonner, car cela donne ensuite lieu à une exploitation forestière illégale et à la déforestation. Il conclut en

suggérant que l'on instaure des programmes pour que ces propriétaires puissent protéger leurs terres, et que le CCPM et la CCE soutiennent la tenue d'ateliers au cours desquels ces personnes pourraient s'exprimer et proposer des solutions qui feraient l'objet de discussions.

- Un autre membre de l'assistance propose de créer des cellules régionales afin de favoriser l'échange d'informations et la transparence, et mentionne que cela serait particulièrement utile dans les régions frontalières.
- Un autre membre de l'assistance déclare que l'on a appris avec beaucoup de tristesse, à San Diego, que la CCE n'était pas tenue de donner suite aux avis et recommandations du CCPM. Il suggère, étant donné que la CCE a réalisé plusieurs études sur les changements climatiques, que le Canada et le Mexique s'en servent pour inciter les États-Unis à signer le Protocole de Kyoto. Il déclare en outre que les récentes catastrophes naturelles pourraient servir de fondement pour essayer de relancer les discussions, car les ouragans sont si nombreux que, pour la première fois dans l'histoire du Mexique, on se servira cette année de lettres grecques pour les nommer. Il conclut en affirmant que le CCPM constitue un baromètre des priorités publiques.
- Un autre membre de l'assistance se dit heureux de voir que l'on accorde beaucoup plus d'attention à la sensibilisation, et recommande de tirer parti des cellules et des réseaux existants. Il suggère également que le CCPM collabore plus étroitement avec les médias.
- Un autre membre de l'assistance affirme qu'il faudrait se servir des organismes en place pour accroître la sensibilisation et l'échange d'informations, et se dit prêt à apporter son aide dans ce sens.

Analyse du Plan stratégique par des membres du CCPM

La présidente invite M^{me} Irene Henriques à exposer le point de vue du milieu universitaire, M. Jean-Guy Dépôt celui des ONG et M. Carlos Sandoval celui du secteur privé.

M^{me} Henriques débute son exposé par un exercice de communication en demandant aux membres de l'assistance de parler, au cours des cinq prochaines minutes, à une personne qu'ils ne connaissent pas afin d'avoir une notion du réseautage. Elle précise que le CCPM ne peut accomplir son travail sans l'aide du public. Pour situer en quoi consiste un plan stratégique, elle mentionne qu'il permet d'établir les objectifs d'une organisation, et de déterminer la manière de les atteindre et à quel moment elle les aura atteints. Elle ne tire pas profit du document qui énonce un tel plan, mais de la démarche à laquelle il donne lieu, de sa communication et de sa compréhension. Le secret d'une planification stratégique réside dans deux éléments essentiels : l'expression d'opinions et la participation. Il n'y a rien de tel qu'un plan stratégique parfaitement établi.

M^{me} Henriques explique que le CCPM a réalisé une analyse de ses forces, de ses faiblesses, des possibilités qui s'offrent à lui et des obstacles qu'il peut rencontrer, et s'est demandé quelle place il peut occuper au sein de la CCE, et comment il peut avoir davantage d'influence. Chacun des membres du CCPM a répondu à ces questions, et ils

ont tous mentionné que la réduction budgétaire constituait le principal obstacle du CCPM, et le public sa principale force. Quant à la première possibilité qui s'offre à lui, il s'agit du nouveau Plan stratégique de la CCE. Les membres sont également tout à fait conscients que le Comité doit constamment s'employer à veiller à sa crédibilité et à faire reconnaître sa légitimité, car il se trouve « entre le marteau et l'enclume ». Étant donné qu'il ne peut représenter tous les intervenants, il se doit de faire régner un climat de confiance qui favorise la diversité, les discussions et l'établissement de relations tout en suscitant des changements fructueux.

M. Jean-Guy Dépôt expose le point de vue des ONG et analyse l'ébauche du Plan en fonction de ses antécédents. Il mentionne qu'il se consacre à des questions environnementales depuis 40 ans, et a remarqué que chaque pays applique des méthodes différentes. Il fait également mention des travaux qu'il a réalisés dans le contexte canadien. Il soutient que la suggestion d'accroître la production locale et de multiplier les marchés locaux offre une très bonne perspective. Quant aux trois priorités que s'est fixées le CCPM, à savoir la transparence, la sensibilisation et la participation, il estime nécessaire d'établir un plan de communication afin que les travaux du Comité puissent progresser. Il ajoute qu'avant d'être nommé au Comité, il y a six mois, il n'avait jamais entendu parler de la CCE et du CCPM, mais que grâce à ce plan de communication, il pourra travailler au sein de sa région canadienne comme tous les autres membres du CCPM pourront le faire dans leurs propres régions ou secteurs, en recourant notamment aux médias locaux pour faire connaître les travaux de la CCE et du CCPM.

Il déclare qu'il faut diffuser davantage d'information au Québec au sujet de la CCE, et il offre son aide pour ce faire. Il précise que même si les Québécois s'occupent de problèmes locaux, ils sont également au courant du contexte international. Mentionnant la tenue à Montréal, en novembre, de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il estime qu'il s'agit d'une activité à laquelle il est opportun que le CCPM participe.

M. Dépôt mentionne également qu'il s'est donné pour objectif personnel de protéger l'eau potable, car si l'eau, l'air et le sol ne sont pas salubres, cela porte atteinte à la qualité de vie. Indiquant que le Canada a la chance de posséder 9 p. 100 de l'eau potable disponible dans le monde, il soutient qu'en faisant preuve de collaboration, il est possible de protéger les ressources hydriques en Amérique du Nord.

Un membre de l'assistance fait des observations générales sur l'ébauche du Plan en mentionnant que le mandat et les buts du CCPM liés à chaque priorité devraient avoir un rapport plus étroit avec la vision énoncée, tout en se demandant vers quoi il faudra s'orienter dans cinq ans. Par ailleurs, il affirme que la priorité du CCPM en matière de transparence doit être assortie d'un objectif et être quantifiée. À son avis, il faut encourager des choix raisonnables, par exemple, l'achat d'une Volkswagen au lieu d'une Mercedes Benz.

M. Dépôt mentionne de son côté que l'université de Sherbrooke, au lieu d'agrandir son stationnement en raison d'un nombre croissant d'étudiants, s'est entendue avec la ville

pour partager les frais de transport public des étudiants et les inciter ainsi à se déplacer en autobus.

Un autre membre de l'assistance, qui est un ancien employé du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (Semarnat) du Mexique, recommande d'assortir le Plan stratégique d'un plan de communication dynamique en y indiquant de quelle manière tirer parti des médias. Il recommande également d'entreprendre des démarches plus énergiques auprès des gens d'affaires afin de les faire participer aux travaux. En dernier lieu, il suggère d'instaurer un processus de récompense ou de mesures incitatives à l'intention de ceux qui améliorent l'environnement.

Un autre membre de l'assistance soutient qu'il n'est pas vraiment pertinent de ne se servir que de l'Internet au Mexique en matière de communication, et qu'il ne faudrait pas négliger la radio, la télévision et les journaux.

Un autre membre de l'assistance qui se consacre à des questions relatives à l'eau mentionne que, dans son cadre de travail, les gens qu'il côtoie sont convaincus que la protection de l'eau doit avoir lieu au niveau local, car ils ne font pas vraiment confiance aux secteurs public et privé, même si ceux-ci ont un rôle à jouer, notamment lorsqu'il s'agit de questions transfrontalières. Selon lui, la collaboration et le partage d'informations constituent des éléments essentiels, et l'on ne peut pas se permettre de chevauchement d'activités en raison des ressources limitées dont on dispose. Il souhaiterait que le CCPM juge important d'établir des liens entre les ONG des trois pays afin qu'elles puissent échanger de l'information et engager des discussions.

Un autre membre de l'assistance trouve que l'information s'améliore, comme l'illustre la publication des dossiers factuels. Il estime qu'il s'agit d'excellents outils d'information qui devraient être diffusés à plus grande échelle, et qu'il faudrait améliorer constamment les moyens de communication, car l'information permet de renforcer les capacités. Il demande aux membres du CCPM dans quelle mesure ils sont libres d'exprimer leur point de vue, car il a l'impression que M. Mindahi Bastida a dû démissionner du Comité en raison de son opinion sur le maïs. Il voudrait savoir s'ils doivent retreindre leurs propos, et pour quelle raison la CCE n'a pas poursuivi son projet sur la santé des enfants. Il se demande si cette décision a été motivée par le fait que ce projet était en relation avec la pollution industrielle.

Avant d'exposer le point de vue du secteur privé, M. Carlos Sandoval remercie l'assistance de s'être déplacée en si grand nombre au Mexique, car cela permet au CCPM de favoriser l'établissement de réseaux d'information qui s'avèrent très importants. Il déclare que le secteur privé a deux visages aux yeux du public, d'une part, celui des grandes sociétés et de leurs dirigeants qui sont généralement mal vus, et, d'autre part, celui des petites et moyennes entreprises (PME) qui sont perçues très différemment. La CCE a permis de réunir les représentants des ONG et des PME, et cela est en train de transformer l'opinion voulant que les entreprises ont des intentions cachées. Les ONG comprennent de plus en plus que les entreprises se soucient aussi de l'environnement. Au Mexique, le secteur privé entretient de bonnes relations avec le

gouvernement, et il travaille de concert avec les universités et les ONG sur des questions liées aux changements climatiques.

Il existe quelque 350 000 entreprises au Mexique, et seulement 10 p. 100 d'entre elles relèvent du gouvernement fédéral. Il reste beaucoup de travail à accomplir en vue d'améliorer la conformité aux lois de l'environnement, mais même si cela s'avère difficile, on a la possibilité de faire valoir la nécessité d'apporter des changements, notamment en conjuguant le besoin de réaliser des profits avec celui d'améliorer l'environnement pour le bien de toute la société. Qui ne compte pas au moins un homme ou une femme d'affaires dans sa famille? Les grandes entreprises perçoivent maintenant les avantages financiers que peut leur procurer la protection de l'environnement, et nous devons faire comprendre aux PME que cette protection est un investissement et non une dépense.

L'un des objectifs du CCPM consiste à accroître la participation du secteur privé, et cela ne vise pas à le gouverner, comme cela a déjà été dit par le passé. Il s'agit plutôt de responsabiliser les grandes entreprises et de les inciter à aider les PME à améliorer leur manière de fonctionner. Il est possible de favoriser l'adoption de meilleures pratiques dans chaque secteur d'activité, mais il faut pour cela collaborer avec les associations professionnelles et les chambres de commerce. Il faut aussi se rendre compte de quelle manière fonctionnent les associations dont les méthodes sont fructueuses en matière de conformité; nous avons beaucoup à apprendre des ONG et des associations.

Un membre de l'assistance mentionne que la CCE a été créée dans le cadre de l'ALÉNA, et que l'un de ses objectifs consiste à faire valoir des pratiques exemplaires trinacionales afin de protéger l'environnement. Selon lui, la première question que l'on devrait se poser consiste à savoir si une idée ou une suggestion doit avoir un caractère trinational, car il existe d'autres solutions pour les problèmes locaux ou binationaux. Il mentionne également qu'il existe un autre problème, celui des produits importés d'Asie qui ne sont pas fabriqués avec des matières écologiques. Il estime que la CCE offre une tribune pour discuter de ces questions.

Un autre membre de l'assistance suggère de tenir des foires de formation industrielle au Mexique, car elles permettent à n'importe qui, du simple citoyen à l'industriel, d'expliquer ce qu'il accomplit en faveur de l'environnement; de telles foires se sont déjà avérées très utiles. Il affirme également que tous les secteurs de la société doivent s'impliquer et que la communication constitue le principal facteur de réussite. Il fait par ailleurs remarquer que les groupes religieux peuvent s'avérer de très bons intermédiaires pour diffuser des messages en faveur de l'environnement.

Un autre membre de l'assistance traite des trois priorités du CCPM, en signalant notamment que la transparence ne s'arrête pas au simple fait de diffuser de l'information. Il estime que le public devrait pouvoir prendre connaissance du mandat du CCPM et de la CCE. Selon lui, le CCPM est en mesure de faire connaître, de façon approfondie et théorique, ce qui se passe dans les domaines de l'environnement et du commerce, c'est-à-dire en exprimant un point de vue différent à ce sujet. Il déclare également que, en

ce qui a trait à la participation, cette réunion ne ressemble aucunement à celle à laquelle il a assisté il y a plusieurs années. Selon lui, le CCPM doit organiser des tribunes de discussion dans un cadre moins officiel, notamment en les tenant au sein de collectivités ou d'universités. Il considère que l'assistance serait différente et que cela favoriserait sa sensibilisation. Il estime aussi que le mandat de la CCE ne consiste pas à inviter des représentants de grandes entreprises, car elle représente une « riposte » à ces dernières. Il suggère de centrer les activités de sensibilisation sur les petits groupes qui sont les plus marginalisés. Il conclut en demandant de quelle manière la CCE peut trouver le moyen de susciter des changements.

Un autre membre de l'assistance dit ne pas être tout à fait d'accord avec cette déclaration, car même si le secteur privé n'a pas besoin de participer, il faut quand même faire des nuances puisque la confrontation est parfois nécessaire. Il estime en outre que l'application des lois est généralement une démarche énergique, et que le CCPM doit préserver les outils dont disposent les collectivités pour tenter des poursuites à l'égard des contrevenants.

Un autre membre de l'assistance convient que la plupart des PME veulent bien faire mais qu'elles sont confrontées à un problème, celui que posent de grandes entreprises comme Monsanto et GE qui consacrent temps et argent à lutter contre les règlements et les méthodes de gestion de l'environnement. Selon lui, les entreprises doivent prendre part aux discussions. « Les seules discussions que j'ai avec GE ont lieu dans une cour de justice. Elle a dépensé des centaines de millions de dollars afin de faire élire George Bush et pouvoir faire nommer ses amis en haut lieu, et être ainsi en mesure de s'opposer à la dépollution du fleuve Hudson, soutient-il. Si vous me parlez d'une catastrophe écologique aux États-Unis, je vous parlerai d'une très grande entreprise qui refuse de se conformer aux lois de l'environnement. »

La présidente du CCPM se dit en désaccord, à titre personnel, avec cette déclaration, car plus on polarise les problèmes, moins on réalise de progrès. « J'accomplis mon travail avec intégrité, et GE fait partie de l'économie américaine, déclare-t-elle. Ce que vous dites est faux quant au montant d'argent dépensé à l'égard du fleuve Hudson, et nous ne pourrions aucunement avancer si nous nous concentrons sur une seule question. » Elle mentionne que les grandes entreprises ont un rôle à jouer, et c'est là que l'argent se trouve pour que l'on puisse apporter et promouvoir des améliorations à l'environnement. Elle ajoute que ce n'est pas un péché de gagner de l'argent, mais qu'il est difficile de le dépenser sagement. Elle conclut en estimant que le CCPM doit collaborer avec les grandes entreprises, les ONG et les gouvernements afin de trouver un terrain d'entente.

Un autre membre de l'assistance parle d'un grand projet de centrale électrique au Mexique, et précise que l'ensemble de la population locale s'y oppose, notamment les agriculteurs. Il affirme que les gouvernements étatiques font valoir que ce projet permettra de créer des emplois et fournira de l'eau potable, mais les gens qui y vivent et qui sont conscients de ce qui se passe sont en train de présenter un projet de rechange qui ne susciterait nullement le retrait des investisseurs de cette région. Il précise qu'au lieu d'un mégaprojet, ces gens proposent de mettre sur pied de petits projets locaux. En

dernier lieu, il mentionne qu'au Canada, on se bat pour que l'eau reste salubre, mais qu'au Mexique, on se bat pour que l'eau redevienne salubre.

Un autre membre de l'assistance soutient que les grandes entreprises reconnaissent qu'il est rentable d'investir dans les énergies renouvelables, ce qui signifie qu'elles peuvent être des alliées.

Un autre membre de l'assistance fait remarquer que les entreprises « propres » réalisent les plus gros profits. Il cite en exemple la société Dupont qui économise de l'argent chaque année parce qu'elle recycle maintenant les déchets, ainsi que la société GE qui dépensera 1,5 milliard de dollars pour que ses produits soient plus écologiques. À son avis, il s'agit d'un mouvement qui prépare l'avenir, et le CCPM peut contribuer à favoriser cette tendance.

Un autre membre de l'assistance suggère d'utiliser les réseaux existants pour le transfert de technologies et le partage de bonnes pratiques. Il ajoute qu'il est du ressort des entreprises de s'employer à ce que les collectivités leur fassent davantage confiance, et il leur revient de prendre les moyens nécessaires pour que les discussions se poursuivent. Il souligne également l'importance que revêtent les forces du marché, mais déclare que des actes irresponsables ont des conséquences et que les nouvelles se propagent rapidement. Il conclut en disant qu'il est avantageux d'agir correctement, car le monde est petit.

La présidente du CCPM remercie l'assistance d'avoir formulé des observations très constructives, et les représentants gouvernementaux d'avoir assisté à cette réunion.

Elle mentionne également à l'assistance que le CCPM a reçu une lettre durant la réunion l'informant que le Mexique avait nommé un nouveau représentant au sein du Comité, M. Gaston Luken.

L'assistance se divise en trois groupes de discussion.

Récapitulation, par des membres du CCPM, des conclusions des séances en petits groupes

La présidente du CCPM demande aux animateurs de résumer les conclusions des discussions en petits groupes.

M. Carlos Sandoval résume les recommandations que son groupe adresse au CCPM et à la CCE en ce qui a trait aux liens entre l'environnement et le commerce :

- Mener des travaux en vue d'uniformiser les lois et de réglementer les déchets dangereux, les pesticides, et les sites d'enfouissement et d'élimination des déchets; réaliser des inventaires; examiner les travaux accomplis par la CCE dans le cadre des secteurs de programme relatifs au droit et aux politiques de l'environnement et aux polluants et à la santé.

- Appuyer l'accroissement de la production locale au profit des marchés locaux en se fondant sur les travaux relatifs au café d'ombre.
- Réaliser des travaux sur le recyclage des matières plastiques au Mexique en visant les domaines du commerce, de l'environnement et de la santé; entreprendre une étude sur l'ampleur du problème et élaborer ensuite une stratégie.
- Améliorer les relations entre le CCPM et le secteur privé; créer des réseaux (ou cellules) et instaurer des programmes de formation; collaborer avec les universités, les chambres de commerce et les associations industrielles dans chaque pays.
- Réaliser des travaux sur la pêche et l'aquaculture, car la quantité et la qualité du poisson diminuent grandement, afin de mieux comprendre ce problème.
- Réaliser des travaux dans le domaine de l'initiation à l'environnement, en organisant, par exemple, des foires environnementales.

M. Eduardo Rincon rend compte des conclusions de son groupe en ce qui concerne le renforcement des capacités.

- Plusieurs points ont été soulevés quant aux attentes en matière de transparence et au degré de cette dernière. L'information constitue un volet important du renforcement des capacités, et il faudrait s'efforcer de rejoindre un plus large public.
- Il est également important d'effectuer un suivi des dossiers factuels constitués en vertu des articles 14 et 15.
- L'information environnementale devrait servir à sensibiliser et à influencer les jeunes et les étudiants.
- Le CCPM a besoin d'une plus grande autonomie afin de communiquer sans intermédiaire et faire savoir clairement qu'il est indépendant des gouvernements. Le CCPM véhicule l'opinion du public aux ministres de l'Environnement.
- Le groupe a également discuté de la conservation des espèces sauvages et des réserves fauniques, notamment celles qui abritent les monarques. Étant donné que leur habitat se détériore dans les forêts mexicaines, l'écotourisme local constitue un moyen de renforcer les capacités et de protéger l'environnement. La population est capable de prendre en charge les projets.
- L'eau constitue également un problème important et représente un domaine où le renforcement des capacités s'impose.
- La conservation de la biodiversité au Chiapas est une question prioritaire, car la disparition des espèces résulte du manque de moyens de les protéger de la part de la population et des autorités locales.

M^{me} Nelly Correa rend compte des recommandations de son groupe en ce qui concerne l'information nécessaire à la prise de décisions, et formule des suggestions et recommandations afin d'améliorer la diffusion de cette information.

- Tout en utilisant la technologie de l'Internet, il faudrait recourir à d'autres moyens de diffusion de l'information et travailler de concert avec les universités.

- Il faudrait aussi collaborer avec les réseaux et les associations à l'échelle locale.
- Le CCPM devrait veiller à ce que la transparence soit optimale, établir de bonnes relations avec le Conseil et tenir compte des réalités politiques dans chaque pays.
- Il faut faire attention à l'emploi du terme « chien de garde » et veiller à ce qu'il attire la sympathie.
- Étant donné que la participation aux réunions de la CCE est restreinte et qu'elle se limite parfois uniquement aux représentants des gouvernements, il faudrait qu'elle soit plus ouverte et qu'on y invite des journalistes.
- Les bulletins du CCPM et d'autres publications consultables sur le site Web sont pertinentes, mais il est possible de recourir à plusieurs autres moyens pour diffuser de l'information à plus grande échelle. Étant donné que les propriétaires terriens gèrent les ressources naturelles au niveau local, ils peuvent représenter de très bons collaborateurs dans le cadre des travaux de la CCE et du CCPM.
- Il faudrait tenir davantage d'ateliers interactifs et il serait judicieux d'en partager les coûts avec d'autres organismes.
- Il faudrait recourir plus utilement aux médias et disposer d'une liste des organes de presse et des personnes-ressources en sollicitant, à cette fin, des réseaux organisés comme ceux des ONG.

Compte rendu du directeur exécutif de la CCE

La présidente du CCPM invite le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, à rendre compte des activités du Secrétariat depuis la dernière réunion du CCPM, au mois de juin. M. Kennedy fait le compte rendu suivant :

Malgré la période de transition qu'ont connue les activités de la CCE au cours de l'année, celle-ci a accompli des progrès notables en mettant en œuvre la série de projets que le Conseil a approuvés à Los Cabos. Dans le domaine de l'information nécessaire à la prise de décisions, elle a mené de longues consultations auprès d'une équipe trilatérale de spécialistes en information. Cette démarche a donné lieu à l'élaboration d'un concept intégré en vue d'établir une stratégie pour les systèmes d'information.

Dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques les travaux ont principalement visé à parachever le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane en prévision de la prochaine session ordinaire du Conseil, en 2006, et à mettre en œuvre le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. La CCE est en train d'organiser un atelier sur des produits de remplacement du lindane afin de contribuer à la mise en œuvre du PARNA connexe et à l'élimination de l'emploi de ce pesticide au Mexique.

La CCE a par ailleurs déployé des efforts afin que des représentants du secteur privé participent à la réunion que le Groupe consultatif sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) tiendra cette année. Le Secrétariat travaille aussi en étroite collaboration avec le Semarnat afin d'organiser la réunion consultative qui se tiendra à Monterrey, au Mexique, du 17 au 19 octobre.

D'autre part, une réunion de planification d'un séminaire de formation s'est tenue en Virginie occidentale, les 27 et 28 septembre, relativement à l'application des lois sur les espèces sauvages. Cette réunion, à laquelle ont assisté des spécialistes en formation représentant les organismes chargés de l'application de ces lois dans les trois pays, a permis à la CCE de déterminer la formule, les sujets et les participants qui conviennent le mieux à ce séminaire, et de fixer les étapes des préparatifs et de la tenue de ce dernier en février 2006.

Pour ce qui est de l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, qui représente un volet des partenariats favorisant une gestion intégrée de l'environnement, la CCE et le World Environment Center ont organisé une réunion, le 7 septembre, à laquelle ont assisté trente-cinq fournisseurs des sociétés Bristol-Myers Squibb et Colgate Palmolive. Par ailleurs, le renforcement des capacités de gestion de l'environnement à Querétaro a donné lieu à des réunions au mois de juillet en compagnie de représentants de l'administration de cette municipalité et de celle d'El Marques, dans l'État de Querétaro. Ces réunions ont permis de cerner quelques domaines prioritaires qui feront éventuellement l'objet d'une collaboration avec la CCE, notamment l'établissement d'un plan financier pluriannuel pour les infrastructures environnementales. Le directeur exécutif assistera à une réunion sur la portée de ces travaux le 13 octobre.

La CCE a également accompli d'importants progrès en concevant un outil d'apprentissage en ligne à l'intention des inspecteurs aux frontières, et ce, afin de les aider à appliquer les lois relatives au commerce et à l'environnement. Elle a également créé un groupe d'étude composé de spécialistes gouvernementaux et retenu les services d'un spécialiste en éducation.

Pour ce qui est de l'état d'avancement des communications sur les questions d'application visées à l'article 14 de l'ANACDE, le Secrétariat attend que le Conseil décide s'il est justifié de publier le dossier factuel relatif à la communication Tarahumara. En outre, le Secrétariat est en train de constituer quatre autres dossiers factuels, et il attend que le Conseil décide s'il est justifié de constituer des dossiers factuels en rapport avec deux autres communications.

M. Kennedy conclut en faisant valoir certaines réalisations dans le domaine des communications, notamment que le site Web de la CCE continue d'attirer un grand nombre de visiteurs et qu'il constitue l'un des moyens les plus efficaces pour diffuser les documents de la CCE. Par exemple, le rapport que la CCE a publié le 20 septembre dernier pour fin de consultation publique, intitulé *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : premier rapport sur les indicateurs et les mesures disponibles*, a été le document le plus téléchargé du mois avec plus de 900 visites dans sa page de téléchargement.

Suivi des activités du CCPM et des questions administratives**a) Examen des réponses aux avis et aux lettres du CCPM**

Lettre au Conseil, en date du 22 août 2005, appuyant la demande du Secrétariat d'établir un rapport, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur des études de cas relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.

La présidente du CCPM indique que le CCPM n'a reçu aucune réponse à ce sujet, mais qu'au cours d'une réunion que les représentants suppléants ont tenue le 31 août, ils ont unanimement décidé de ne pas donner suite à cette demande du Secrétariat.

Avis au Conseil n^o 04-05, en date du 12 décembre 2004, intitulé *Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord.*

La présidente mentionne que le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis.

b) Nomination et rotation des membres au sein des groupes de travail du CCPM

La présidente déclare qu'avec la confirmation reçue aujourd'hui de la nomination d'un nouveau représentant du Mexique, un seul poste est vacant au sein du CCPM, celui d'un représentant des États-Unis.

c) Prochaine réunion du CCPM

La prochaine réunion du CCPM aura lieu à Montréal, les 30 novembre et 1^{er} décembre prochains, dans le cadre du 3^e Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce. Le CCPM tiendra trois séances publiques sur les sujets suivants : l'intendance de l'environnement en vue d'élaborer des politiques d'approvisionnement, notamment en matière d'énergies renouvelables; les communications sur des questions d'application des lois, notamment le suivi des dossiers factuels; les mesures incitatives commerciales en vue d'une croissance durable, notamment les ententes d'investissements favorisant le développement durable.

d) Élection à la présidence du CCPM

À titre informatif, la présidente explique à l'assistance que l'élection à la présidence du CCPM donne lieu à une rotation annuelle entre les trois pays, et que le mandat du président se termine le 31 décembre. En 2006, le président sera choisi parmi les membres mexicains.

Au cours du mois de novembre, tous les membres participeront à un scrutin secret en vue d'élire le nouveau président, et son nom sera publié au début de décembre.

e) Situation budgétaire de la CCE

La présidente dit espérer que le Mexique reviendra sous peu sur sa décision de réduire sa contribution au budget de la CCE, et qu'il est donc prématuré de discuter de réductions budgétaires pour le moment. Elle précise que cette décision sera communiquée au public dès qu'elle sera connue.

Un membre du CCPM qui représente le Mexique mentionne que le ministre du Semarnat a déclaré qu'il fera tout son possible pour respecter les engagements internationaux de son pays, et qu'il se penche présentement sur cette question avec son homologue du ministère des Finances.

Un autre membre du CCPM remercie le public du dynamisme dont il a fait preuve au cours de la réunion, et dit apprécier les résultats obtenus.

Commentaires des observateurs

La présidente invite les observateurs à formuler des commentaires.

Un membre de l'assistance, qui est l'auteur d'un article sur le budget, invite le CCPM à formuler un avis au Conseil appuyant ce qu'un membre mexicain du CCPM vient juste de déclarer. Il suggère également d'accroître le budget de la CCE et de ne pas se contenter du statu quo. Revenant sur la communication relative à Tarahumara, il suggère que le CCPM réclame que tous les dossiers factuels soient publiés, et soutient que cette publication ne devrait pas être assujettie à une décision du Conseil.

Un autre membre de l'assistance expose trois points. Premièrement, il trouve que l'ordre du jour de la réunion est excellent et que cette formule différente consistant à se réunir en petits groupes rend les discussions beaucoup plus interactives et profondes. Deuxièmement, il estime, en cette période de transition, que le public assiste en moins grand nombre aux réunions, et cette tendance se remarque aussi, depuis peu, chez les membres du CCPM. Troisièmement, il déclare que le CCPM revêt une grande importance pour toutes les personnes présentes, particulièrement pour les représentants d'ONG mexicaines. Il est essentiel que les collectivités marginalisées participent davantage. Nous devons également être prudents au sujet de la question du pouvoir. Le CCPM n'est pas une tribune pour les grandes entreprises, car elles ont leurs propres tribunes et savent comment s'en servir. L'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis tient des réunions à huis clos. Il s'agit ici de notre tribune et nous voulons la conserver; ne nous l'enlevez pas.

Un autre membre de l'assistance se fait le porte-parole de personnes qui n'ont pu assister à la réunion. Elles demandent un suivi des dossiers factuels et invitent le CCPM à recommander aux gouvernements d'indiquer sur les étiquettes de produits si ceux-ci contiennent des matières transgéniques. La façon dont ils procèdent actuellement n'est pas transparente, et un pays à lui seul ne peut contrôler toute cette question. Il félicite ensuite le CCPM d'avoir tenu une réunion aussi fructueuse. Les communications visées aux articles 14 et 15 sont extrêmement importantes, et tous les dossiers factuels doivent être mis à la disposition du public. Il s'agit d'excellents outils. Peut-être que tous les

secteurs de la population ne sont pas représentés aux réunions, mais ils ont quand même besoin d'être informés et de faire entendre leur point de vue dans le cadre du processus relatif aux communications. Il est possible d'y arriver en créant des réseaux. Ce n'est pas nous qui sommes dans une autre réalité, ce sont les sociétés commerciales. Nous sommes encore loin de disposer de bonnes lois de l'environnement que respectent les entreprises et que font appliquer les gouvernements. Les produits chinois n'arrivent pas dans nos pays par magie.

Un autre membre de l'assistance estime qu'il faut conjuguer les efforts et que tout le monde doit y participer, y compris les femmes, les enfants et les peuples autochtones. Il faut que les paysans et les peuples autochtones se fassent entendre, car des gens qui ne les connaissent même pas se permettent de parler en leur nom. Nous devons aller les rencontrer, et le CCPM doit se rendre dans les régions.

Un membre de l'assistance, qui est d'origine autochtone et demeure à Oaxaca, fait part d'une déclaration de groupes autochtones qui exprime tout particulièrement leur opposition à la culture du maïs transgénique au Mexique. Il demande que cette déclaration fasse partie du compte rendu de discussion de la réunion. (Cette déclaration a été remise à la chargée de liaison du CCPM qui en distribuera une copie aux membres du Comité.)

Un autre membre de l'assistance félicite le CCPM d'avoir tenu compte de son avis et d'écouter le public. Il mentionne également qu'il est important que le Comité reçoive suffisamment de fonds pour accomplir son mandat. Il dit croire avec ferveur à une participation inclusive, et estime que le CCPM devrait percevoir le secteur privé comme un partenaire sérieux, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, car ce secteur est en mesure de trouver des solutions qui ne font que des gagnants. Il conclut en disant qu'il faut diffuser ce message et que les gens d'affaires sont les mieux placés pour s'acquitter de cette tâche.

Un autre membre de l'assistance invite le CCPM à envisager de tenir un atelier afin d'examiner le mode de fonctionnement du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre de rejets et de transferts de polluants), et de trouver des moyens pour que la population locale puisse y contribuer. Il précise qu'il s'agit de moyens permettant aux collectivités d'exercer un suivi et une surveillance.

Un autre membre de l'assistance rappelle la réunion qui a porté sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale, et indique qu'il aimerait que ce fonds soit remis sur pied ou qu'un programme analogue soit instauré. Il suggère de parler des bonnes choses que l'on voudrait voir réapparaître au sein de la CCE.

Levée de la séance

La présidente rappelle à l'assistance que le Plan stratégique sera révisé et affiché sur le site Web de la CCE pendant 30 jours pour fin de consultation publique.

Avant de lever la séance, elle remercie l'assistance, les membres du CCPM, le personnel de la CCE et les interprètes, et souhaite à chacun un bon retour à la maison.

Rédigé par Lorraine Brooke

Adopté par les membres du CCPM le 25 novembre 2005.



DISTRIBUTION : Générale
J/05-03/AGEN
ORIGINAL : Anglais

**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 05-03 – Plan stratégique du
CCPM 2006-2010**

Le 11 octobre 2005

**à l'hôtel Crowne Plaza de México
Dakota # 95, Esq. Altadena
Colonia Nápoles
Mexico, Mexique 03810**

Téléphone : (525) 533004000 • Télécopie : (525) 533004000

Cette réunion a pour but de donner au public un aperçu du Plan stratégique du CCPM pour 2006 à 2010, que les membres ont élaboré en se fondant sur les recommandations du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE et du Rapport sur les dix années d'activités du CCPM. La présentation de ce document sera suivie par la tenue de séances en petits groupes afin de connaître l'opinion du public à son sujet.

Ordre du jour provisoire

Le mardi 11 octobre

- | | |
|-------------------|--|
| 8 h 00 à 9 h 00 | Inscription des participants et petit-déjeuner [compris]
<i>Salón México I</i> |
| 9 h 00 à 9 h 10 | Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM, M ^{me} Jane Gardner, et adoption de l'ordre du jour provisoire |
| 9 h 10 à 9 h 30 | Examen des recommandations du Rapport sur les dix années d'activités du CCPM, par son auteur, M. Eric Dannenmaier |
| 9 h 30 à 9 h 50 | Période de questions et réponses |
| 9 h 50 à 10 h 10 | Aperçu du Plan stratégique du CCPM, par la présidente, M ^{me} Jane Gardner |
| 10 h 10 à 10 h 30 | Période de questions et réponses |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause |
| 10 h 45 à 12 h 00 | Analyse du Plan stratégique par des membres du CCPM : |

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point de vue du milieu universitaire : M^{me} Irene Henriques ▪ Point de vue du secteur privé : M. Carlos Sandoval ▪ Point de vue des organisations non gouvernementales : M. Jean-Guy Dépôt
12 h 00 - 12 h 30	Période de questions et réponses
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner [compris]
13 h 30 à 15 h 30	Séances en petits groupes – l'ébauche du Plan stratégique du CCPM et sa contribution aux trois piliers de la CCE [3 à 4 groupes animés par des membres du CCPM]
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information nécessaire à la prise de décisions <i>Salón Crowne I</i> ▪ Renforcement des capacités – <i>Salón Crowne II</i> ▪ Environnement et commerce – <i>Salón México I</i>
15 h 30 à 16 h 00	Récapitulation, par des membres du CCPM, des conclusions des séances en petits groupes
16 h 00 à 16 h 10	Pause
16 h 10 à 16 h 20	Brève présentation de l'évolution des travaux de la CCE depuis la dernière réunion du CCPM, par William V. Kennedy, directeur exécutif de la CCE
16 h 20 à 17 h 20	Suivi des activités du CCPM et des questions administratives : <ul style="list-style-type: none"> a) Examen des réponses aux avis et aux lettres du CCPM b) Nomination et rotation des membres au sein des groupes de travail du CCPM c) Prochaines réunions du CCPM d) Situation budgétaire de la CCE
17 h 20 à 18 h 00	Commentaires des observateurs
18 h 00	Levée de la séance



DISTRIBUTION: General
J/05-03/AGEN
ORIGINAL: English

Commission for Environmental Cooperation of North America

**Regular Session of the Joint Public Advisory Committee 05-03: The JPAC Strategic Plan
2006-2010**

October 11, 2005

**Hotel Crowne Plaza Hotel de México
Dakota # 95, Esq. Altadena
Colonia Nápoles
Mexico City, Mexico 03810
Phone: (525) 533004000 • Fax: (525) 533004000**

Participants list

Angulo, César
Editor
Revista Teorema Ambiental
Miguel de Mendoza 35, Col. Merced
Gómez
México, D.F. 1600
México
Tel: 011 52 55 566 01251
Fax: 011 52 55 566 01655
E-mail: ambiental@3wmexico.com

Álvarez-Castillo, Alberto
Research Profesor
Instituto tecnológico de Zacatepec
Calzada Tecnológico 27
Zacatepec, Morelos
Morelos 62780
Tel: 011 52 734 343 1394
Fax: 011 52 734 343 4141
E-mail: nuabli@yahoo.com.mx /
nuabli@lycos.com

Arias Rodríguez, José Manuel
Coordinador de Proyectos
Asociación Ecológica Santo Tomas A. C.
27 de febrero 1017, Col. Centro
Villahermosa, Tabasco 86000
México
Tel: 011 52 993 312 6743
Fax: 011 52 993 312 6743
E-mail: stomasproyectos@yahoo.mx

Armendáriz, Rosa María
Bch. Political Science Confed.
Nacional Campesina Indígena y Producto
Rurales
Dinamarca 67-104, Col. Juárez
México, D.F. 6600
México
Tel: 011 52 555 525 8618
E-mail: cncinpro_ac@yahoo.com.mx

Arnold Allan, Jean
Executive Director
Falls Brook Center
125 South Knowlesville Road
Knowlesville, New Brunswick E7L 1B1
Canada
Tel: 506 375 8143
Fax: 506 375 4221
E-mail: ja@fallsbrookcentre.ca

Brooke, Lorraine
Consultant
3745, St-Jacques West, Suite 220
Montréal, Québec H4C 1H3
Canada
Tel: 514 934 1218
Fax: 514 937 5114
E-mail: lbrooke@strata360.com

Chautla, Brígida
Asociación Mexicana de Mujeres
Organizadoras en Red A.C.
Juan de Dios Arias 48, Col. Vista Alegre
México, D.F. 6860
México
Tel: 011 52 555 740 0447
E-mail:ammor@unorca.org.mx

Clague, Juan
Post-Doctoral Associate
The University of Texas at El Paso
500 West University Ave. PMB No 458
El Paso, Texas 79968
USA
Tel: 915 747 5267
Fax: 915 747 5073
E-mail: jclague@utep.edu

Cloghesy, Michael
Presidente
Conseil patronal de l'environnement du
Québec
640 St'Paul. O. Bureau 206
Montreal, Québec H3C 1L9
Canada
Tel: 514 393 1122
Fax: 514 393 1146
E-mail:cpeq@generation.net

Correa, Sylvia
CEC Team Leader
US EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW (2760R)
Washington, D.C. 20480
USA
Tel: 202 564 6443
Fax: 202 565 2411
E-mail: correa.sylvia@epa.gov

Corte Gonzalez, Bertha Carmen
Coordinadora Ejecutiva
Proyecto PNUD
Avenida San Jerónimo #458-PH
Delegación Alvaro Obregón, México, D.F.
01900
Tel: 5255 5653 0580
Fax: 5255 5595 2461

Cruz Salinas, Rosa Laura
Egresada de la Facultad de Ciencias
Políticas y Sociales
UNAM
Angel Charbel No. 12 A, Condominio 1
Col. Claustro de San Miguel
México, D.F. 54715
México
Tel: 011 52 555 889 8311
Fax: 011 52 555 889 8311
E-mail:lalatos82@hotmail.com

Dannenmaier, Eric
Senior Fellow
Tulane Law School
6329 Freret Street
New Orleans, Louisiana 70118
USA
Tel: 504 862 8829
Fax: 504 862 8857
E-mail: erd2111@columbia.edu

Domínguez Cortés, Adriana
Reportera Investigadora
Planeta Azul
Basilio Badillo No. 40
3e Piso, Col. Tabacalera
México, DF 06030
México
Tel: 5255 5228 8909
Fax: 5255 5228 8908
E-mail:investigacionazul@yahoo.com

Edwards, Scott
Legal Director
Waterkeeper Alliance
828 South Broadway, Suite 100
Tarrytown, New York 10591
USA
Tel: 914 674 0622 x 203
Fax: 914 674 45670
E-mail: sedwards@waterkeeper.org

Friedmann, Rafael
Consultant
2620 Stuart
St Berkley, California 94705
USA
Tel: 415 972 5799
Fax: 415 972 5333
E-mail: rfriedmann@aol.com

Gim, Juan Francisco
Industrial Engineer
New Tech Machinery de Mexico
Boulevard Garcia Morales No. 222
Hermosillo, Sonora 83210
México
Tel: 011 52 662 218 4100
Fax: 011 52 662 218 4100
E-mail:juan@newtechmachinery.com

Gomez Delgadillo, Leopoldo
Representante
Fundación Mexicana para un Mexico
Mejor
Orizaba ISQ. 28
Col. San Antonio
San Miguel Allende, Guanajuato 37750
México
Tel: 5525 4152 4346
E-mail: leopoldogd@yahoo.mx

González, Arturo
Profesor
Universidad Iberoamericana
Campus Santa Fe
Calzada Las Águilas 1843
México, D.F. 1820
México
Tel: 011 52 55 635 0853
Fax: 011 52 55 635 0853
E-mail: argos@tairel.com

Grimaldi, Federico
Gerente de Ecología
Cámara Nacional de la Industria de Aceites
Grasas, Jabones y Detergentes
Cordoba No. 10, Col. Roma
México, D.F. 6700
México
Tel: 011 52 555 511 5263
Fax: 011 52 555 511 9218
E-mail: cniagj@prodigy.net.mx

Guevara, Pablo
Programa de comercio y medio ambiente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
(CEMDA)
Atlixco No. 138
Colonia Condesa
México, D.F. 06140
Tel: (011 525) 55 286 3323 ex.13
Fax: (011 525) 55 211 2593
E-mail: pguevara@cemda.org.mx

Gutiérrez Barba, Blanca Estela
Master in Science
Instituto Politécnico Nacional
Volcan Sn Martín 49, Col. Pradera
México, D.F. 7500
México
Tel: 011 52 555 729 6000
E-mail: bgutierrezb@ipn.mx /
blandadepcmb@yahoo.com

L'Hérisson, Hugues
Coordonnateur
Association Québécoise pour la promotion
de l'éducation relative à l'environnement
6400, 16e Avenue
Montréal, Québec H1X 2S9
Canada
Tel: 514 376 1065
Fax: 514 376 1905
E-mail: aqpere@crosemont.qc.ca

Iannone, Leonardo
Policy Advisor
Environment Canada
351 St-Joseph Blvd - 11th Floor
Gatineau, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 3406
E-mail: Leonardo.iannone@ec.gc.ca

Longiaru, Minsu
Fulbright-Garcia Robles Research Fellow
Facultad de Derecho
Universidad Nacional Autónoma de
México
Calle Higuera, 57
Coyoacan, México, D.F. 4000
México
Tel: 011 52 5555 554 8097
Fax: 011 52 5555 554 8097
E-mail: minsulongiaru@hotmail.com

López Moreno, Lourdes Adriana
LiCoordinadora de Asesores
Red para la Sustentabilidad Social A. C.
10a Poniente Norte No. 427
Centro Tuxtla Gutierrez, Chiapas 29000
México
Tel: 011 52 961 612 5511 x 280
Fax: 011 52 961 612 9705
E-mail: luluchiapas@yahoo.com.mx

Marceleño, Susana
M.C.
Universidad Autónoma de Nayarit
Cd. De la Cultura Amado Nervo S/N
Tepic, Nayarit 63190
México
Tel: 011 52 311 211 8800 x 8907
Fax: 011 52 477 717 3103
E-mail: smarcel@nayar.uan.mx

Marois, Tom
PhD Candidate
York University
No. 172A Delaware Ave
Toronto, Ontario M6H 2T3
Canada
Tel: 416 538 2637
Fax: 416 538 2637
E-mail: tmarois@yorku.ca

Martínez Ochoa, Jaime Alfonso
Responsable de la Carrera Ing. Ambiental
Instituto Tecnológico Superior de Cajeme
Carretera Internacional a Nogales
Km. 2 S/N
Obregón, Sonora 85010
México
Tel: 011 52 644 115 1914
Fax: 011 52 644 115 1915
E-mail: jmartinez@itesca.edu.mx

Maynes, Marcelo
M.C.
ITESM CL
Paseo del Tecnológico 751
Col. Amp. La Rosita
Torreón, Coahuila 27250
México
Tel: 011 52 871 729 6329
Fax: 011 52 871 729 63
E-mail: mmaynez@itesm.mx

Mendoza, Angel
Coordinador General
Asociación Nacional de Productores
Organicos
Hidalgo Norte 205-A
Juxtlahuaca, Oaxaca 9700
México
Tel: 011 52 553 115 6123
Fax: 011 52 953 554 1472
E-mail: nicanmx@yahoo.com

Mendoza, Martín
Ejecutivo
Cámara de la Industria de Transformación
de Nuevo León
Ave. Fundidora No. 501
Edificio CINTERMEX local 95
Col. Obrera
Monterrey, Nuevo León 64010
México
Tel: 011 52 818 369 0152
Fax: 011 52 818 369 0254
E-mail: mmenloz@ipanl.com.mx

Montes Vargas, José Antonio
Consejero Titular
Sector social
Coop. Produc. Pesquera
Coral Brisa Mar
Abasolo No. 83-C, Col. Centro
Chilpancingo, Guerrero 39000
México
Tel: 011 52 747 471 1997
Fax: 011 52 747 471 1997
E-mail: montesvargas@latinmail.com

Muñoz, Norma Patricia
Consejero CCNDS
Semarnat / PNUD
Vasco de Quiroga No. 93
Cd. Stelite (Misioneros)
Naucatlan, Estado de México 53100
México
Tel: 011 52 555 729 6022
Fax: 011 52 555 562 9582
E-mail: nmunoz@ipn.mx

Nauman, Talli
Americas Program Associate
International Relations Center
11853 Acorn Ridge Road
Spearfish, SD 57783
USA
Tel: 605 269 2206
Fax: 605 269 2206
E-mail: talli@direcway.com
talli@irc-online.org

Niedda, Teresa
Director
Farmworker Health and Safety Institute
4 South Delsea Drive
P.O. Box 510
Glassboro, New Jersey 8028
USA
Tel: 856 881 2507
Fax: 856 8981 2027
E-mail: fhsinj@aol.com

Núñez Monreal, Jorge Enrique
Ing. Químico, Maestro en Ciencias
Consejo consultivo de desarrollo
sustentable
Privada la Encantada No. 311
Zacatecas, Zacatecas 90086
México
Tel: 011 52 492 922 5779
Fax: 011 52 492 922 5779
E-mail: jenunez@cantera.reduaz.mx

Olivieri, Flavio
Ingeniero
Centro Empresarial de Tijuana
Av. Netzahualcoyotl No. 1650
Zona Río, Tijuana
Baja California 22320
México
Tel: 011 664 682 9950
E-mail: olivierif@saic.com

Patton, Anne
Senior Policy Analyst
Environment Canada
351 St-Joseph Blvd - 11th Floor
Gatineau, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 3284
Fax: 819 953 8963
E-mail: anne.patton@ec.gc.ca

Rivas Blancas, Natalia Maria del Carmen
Representante
Grupo Etnico del Sur
Pan. Anahuac no. 1
Casa 37, col. Ix. Hda
San Nicolas, Tolexotino
Guerrero 09850
México
Tel: 5255 5608 7842
E-mail: Natalia_rivas@consultant.com

Rodríguez Durán, Victor Manuel
Juridico
Universidad Marista Partido
de la Revolución Democrática
Canton No. 7, Col. Romero Rubio
México, D.F. 15400
México
Tel: 011 52 55 286 9028 / 286 9047
Fax: 011 52 55 795 4324
E-mail: fiegreamarilla1@yahoo.com.mx

Romero Cuevas, Beatriz Eugenia
Profesora – Investigadora
Universidad Autónoma de la Ciudad de
México
San Lorenzo 290, Col. Del Valle
México, D.F. 3100
México
Tel: 011 52 555 658 9946
Fax: 011 52 555 659 1480
E-mail: informada@email.com

Saracho, Eric
Director
Hojanay A. C.
Asia No. 27 San Francisco
San Francisco, Nayarit 63732
México
Tel: 011 52 311 258 4031
Fax: 011 52 311 258 4031
E-mail: info@hojanay.org

Sasso-Yada, Leonardo
Presidente
Colegio de Biólogos de México A. C.
Dr. Vértiz 1305
México, D.F. 6536
México
Tel: 011 52 55 568 6536
Fax: 011 55 605 7901
E-mail:
colegiobiologosmexico@yahoo.com.mx

Torres Miguel
Codirector
Periodismo para elevar la Conciencia
Ecológica
Rancho Viejo 137, Fracc. Ojocaliente
Aguascalientes, Aguascalientes 20190
México
Tel: 011 52 449 974 5761
Fax: 011 52 449 974 5761
E-mail: balam56@yahoo.com

Viadas, Eduardo
Director
Planeta Azul
Basilio Badillo No. 40
3e Piso, Col. Tabacalera
México, DF 06030
México
Tel: 5255 5228 8909
Fax: 5255 5228 8908
E-mail: investigacionazul@yahoo.com

Villalobos Maldonado, Juan José
Ingeniero Bioquimico Instituto Tecnológico
1a, Sur Ote. No. 720
Centro Tuxtla Gutierrez
Chiapas 29000
México
Tel: 011 52 961 615 0380
Fax: 011 52 961 615 168
E-mail: jjvillalobm@yahoo.com

Wallis, Cliff
Past-President Alberta Wilderness
Association
615 Deercroft Way SE
Calgary, Alberta T2J 5V4
Canada
Tel: 403 271 1408
Fax: 403 271 1708
E-mail:deercroft@shaw.ca

Yazareth, Guzmán
Asesora
Apoyo Ciudadano
Calle Benito Juárez No. 306 Pte
Juxtlahuaca, Oaxaca 69700
México
Tel: 011 52 953 100 0820
Fax: 011 52 554 0085
E-mail:angelgnin138@hotmail.com

Zeromski, Andrej
Profesor Investigador
Departamento de Geografía
Universidad de Guadalajara
Av. De los Maestros y Mariano Bárcena
Guadalajara, Jalisco 44260
México
Tel: 011 52 333 819 3381
Fax: 011 52 333 819 3387
E-mail: zeromski@fuentescsn.udg.mx /
azeromski@hotmail.com

Joint Public Advisory Committee

Correa, Adriana Nelly

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM
Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 011 52 818 328 4032
Fax: 011 52 818 359 6280
E-mail: ancs@itesm.mx

Dépôt, Jean-Guy

Président
Association des propriétaires riverains
du Lac Bowker
20, chemin du Lynx, Lac Bowker
Orford, Québec J1X 6V7
Canada
Tel: 450 532 4684
Fax: 450 532 4684
E-mail: lacbowker@cooptel.qc.ca

Gardner, Jane

Manager and Counsel
Remediation Programs - Corporate
Environmental Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
United States
Tel: 203 373 2932
Fax: 203 373 2683
E-mail: Jane.gardner@corporate.ge.com
JPAC Chair for 2005

Henriques, Irene

Schulich School of Business
York University
4700 Keele Street
Toronto, Ontario M3J 1P3
Canada
Tel: 416 736 5068
E-mail: ihenriqu@schulich.yorku.ca

McDonald, Patricia

Consultant
4420 Berry Drive #3822
Wilson, Wyoming 83014
USA
Tel: 307 734 2758
Fax: 307 734 2758
E-mail: pattyamcdonald@earthlink.net

Rincón Mejía, Eduardo

Profesor Investigador
Facultad de Ingeniería. Departamento
de Postgrado. Universidad Autónoma
del Estado de México
Cerro de Coatepec s/n
Ciudad Universitaria
Toluca, Estado de México 51130
México
Tel: 011 52 722 214 0855 x 222 y 722
272 6574
E-mail: rinconsolar@hotmail.com

Sandoval, Carlos

Presidente
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. del Valle
México, DF 03100
México
Tel: 011 52 555 559 1915
Fax: 011 52 555 575 2337
E-mail: ecologia@conieco.com.mx

Sepúlveda, Héctor Javier

Director Técnico
Fábrica de Jabón "La Corona"
Carlos B. Zetina, No. 80
Fraccionamiento Industrial Xalostoc
Ecatepec, Estado de México 55340
México
Tel: 011 52 555 747 6406 x 1900 y 747
4545 x 1901
Fax: 011 525 55 714 3798
E-mail: hsepúlveda@fjcorona.com.mx

**Commission for Environmental
Cooperation**

Kennedy, William

Executive Director
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
E-mail: ndaoust@ccemtl.org

Sotelo, Olga

Logistics - Meeting Services
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4345
E-mail: osotelo@ccemtl.org

Lloyd, Evan

Director of Communications
Commission de coopération
environnementale
393, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
E-mail: elloyd@cec.org

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
E-mail: jmorin@ccemtl.org

Orozco, Marcela

JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental
Cooperation
393, St-Jacques West, Suite 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
E-mail: morozco@ccemtl.org